

## AAPPMA Beaurepaire – Règlement intérieur 2021

- À lire obligatoirement avant toute action de pêche -

**Pour avoir le droit de pêcher vous devez être porteurs d'une carte TO signée et munie d'une photo**  
**Ouverture truite: le Samedi 13 Mars 2021 à 6h45 / Fermeture : le Dimanche 19 Septembre 2021 au soir**

**AVERTISSEMENT** : Ce règlement ne doit pas être considéré comme une entrave à la pratique de la pêche. Son seul but est d'encadrer votre loisir et permettre une pêche de qualité pour tous. **L'adhésion à la Truite de l'Oron entraîne la totale adhésion au présent règlement.**  
Ne pas le respecter vous exposerait non seulement à la colère des autres pêcheurs mais aussi à de graves sanctions (fortes amendes et exclusion).

**1 - Où puis-je pêcher avec ma carte Truite De L'Oron Adulte, Mineure, Femme, Vacances et Découverte ? :**

Rivières **ORON, FAYARET et MALADIERE** sur la commune de Beaurepaire (limite amont : St Barthélemy / limite aval : jonction Oron/Fayaret)

Etang du Fayaret (gestion AIGLE – Respecter le règlement intérieur affiché sur place 1 seule canne)

Domaine public partout en France mais avec une seule canne (exemples : Rhône, Saône, basse Bourne, Grand Maison etc.) Voir dépliant fédéral

Drôme : uniquement sur secteur en partenariat : Rivière Oron limitrophe avec la Drôme (amont : pont du passage à niveau ; limite aval : jonction avec Fayaret)

**2 - Seule une carte délivrée par la Truite de l'Oron vous permet de pêcher sur les rivières de la commune.**

**Vous devez obligatoirement présenter cette carte qui doit être munie d'une photo ou accompagnée d'une pièce d'identité, lors de chaque contrôle.**

**3 - La taille minimale de capture de la truite fario est fixée à 30 cm** (25 cm pour les autres salmonidés).

Toute truite fario dont la longueur serait inférieure à 30 centimètres doit être immédiatement et obligatoirement relâchée. Les chances de survie de ce poisson seront bien plus importantes si vous l'avez peu ou pas manipulé. Si le poisson est piqué au bord de la gueule, le décrocher prestement sinon couper le fil.

**4- Le nombre de capture de salmonidé est limité à 06 par jour et par pêcheur, dont 4 truites farios maximum.**

Si vous ne mangez pas de poisson, relâchez-le. N'hésitez pas à prendre une belle photo, et partagez la avec tous vos amis. Laissons le congélateur aux affamés !!!

**5 - Évitez de marcher dans l'eau pour la protection des alevins et aussi par respect pour les autres pêcheurs**

Lorsque les alevins naissent, ils restent un certain temps sous les graviers des frayères. Ces frayères sont toujours situées dans les zones les moins profondes et souvent en bordure. Ce sont malheureusement ces zones très sensibles que nous piétons dès que nous mettons les pieds dans l'eau.

Alors pêchons de la berge et si parfois nous devons nous décrocher ou traverser, faisons-le rapidement sans nous attarder et en évitant les zones en gravier.

**6 - Respectez la nature et aidez-nous à protéger votre rivière.**

Veillez recupérer l'intégralité de vos déchets, restes de casse-croûte, boîtes de teignes vides, fil de pêche abîmé et autres..."

**7 - Contrôles : ils sont régulièrement effectués par des gardes assermentés, fédéraux, OFB et gendarmerie**

Afin d'éliminer et de sanctionner tous les pêcheurs en infraction, (défaut de carte, ayant dépassé le quota ou détenant des truitelles) de nombreux contrôles seront effectués. Ne soyez donc pas étonnés si vous êtes contrôlés plusieurs fois, parfois dans une même journée.

Contrôle permis, paniers, musettes et gilets. A noter, de nouveaux gardes assermentés viendront renforcer notre équipe cette année.

**Signalez immédiatement toute infraction et/ou tout comportement anormal au :**

**GARDERIE : 06.07.10.00.74 / 06.31.43.31.10**

**Association : 06-09-64-60-79 / 06-20-41-08-28** ..... pour toute info

**Gendarmerie : 04-74-84-60-17** sans attendre dès que la situation l'impose (vidanges, pollutions, mortalité de poissons.....).

**8 - Réunion mi saison annulée car AG exceptionnelle en Octobre 2021 (préparation Saison 2022)**

**9 - Attention : Fermeture en même temps que la Drôme le Dimanche 19 Septembre 2021 au soir !**

**10- Assemblée Générale : exceptionnellement en Octobre (la date sera communiquée ultérieurement)**

Si vous avez des idées, si vous souhaitez intégrer notre équipe, faites-vous connaître au **06-09-64-60-79**. Bonne pêche à tous !

**Contact association : [latruitedeloron@neuf.fr](mailto:latruitedeloron@neuf.fr)**

**Tél. 06-09-64-60-79 (Président) Tél. 06-20-41-08-28 (Vice-Président)**

**Visitez notre site [truitedeloron.fr](http://truitedeloron.fr) et notre page Facebook / Cartes disponibles sur [cartesdepeche.fr](http://cartesdepeche.fr)**

